

## PÔLE MOBILITE : UN OUTIL AU SERVICE DES SALARIES



A la demande du SNTA FO, un accord a été négocié en fin d'année 2018, relatif à une démarche d'anticipation et d'accompagnement des évolutions et des transformations au sein du groupe.

C'est tout particulièrement d'actualité au moment où certains magasins vont être cédés à la concurrence, même si les dispositions de cet accord s'adressent à tous les salariés.

**Malheureusement, la Direction ne communique pas suffisamment auprès des équipes sur site.**

Les entretiens annuels d'évaluation sont en cours, et les salariés qui souhaitent une **mutation vers un autre établissement du Groupe** doivent le faire savoir et en faire la demande lors de cet entretien.

Pour info, les embauches sont figées de manière à privilégier les mutations internes.

**Le PÔLE MOBILITE, issu de l'accord précité, centralisera l'ensemble des demandes des salariés.**



Composé de **référents régionaux**, il a un rôle et des missions spécifiques :

Après avoir identifié les besoins en termes de mobilité, en priorisant les salariés concernés par des évolutions métiers, il recense les postes à pourvoir sur l'ensemble du périmètre France, toutes entités confondues.

Les « référents mobilité » sont les interlocuteurs privilégiés des salariés lors d'une mobilité, en les rencontrant dans le cadre d'un entretien individuel spécifique et/ou en organisant des réunions « découverte métiers ».



Les salariés qui souhaiteraient postuler à une offre doivent s'adresser à eux pour avoir tous les renseignements nécessaires. Ils peuvent obtenir leurs coordonnées auprès de leur hiérarchie.

***Avec le SNTA FO, c'est ensemble sinon rien***